

MODALITES ET DATES D'INSCRIPTION

Rentrée 2018

Les élèves ne peuvent s'inscrire qu'après avoir eu connaissance de leur affectation. Les démarches d'inscription auprès du lycée Pierre Mendès France sont obligatoires.

L'élève doit être obligatoirement présent pour effectuer l'inscription carte jeune Région. Toute absence entrainera la perte de sa place qui sera, alors, proposée à un élève de la liste supplémentaire.

- **Classes 3ème préparatoire aux formations professionnelles :**
MERCREDI 4 JUILLET de 8h30 à 12h30

- **Classes de CAP : MERCREDI 4 JUILLET de 13h30 à 17h30**

- **Classes de SECONDES BAC Professionnel :**

JEUDI 5 juillet de 8h30 à 12h30 :

- **Maintenance des véhicules Auto, Moto, Réparation Carrosserie, Métiers de l'Electricité et de ses Environnements connectés, Maintenance et Production.**

JEUDI 5 juillet de 13h30 à 17h30.

- **Accueil Relation Clients Usagers, Commerce, Vente, Logistique, Gestion Administration:**

- **Classes passerelles (1^{ère} Bac Pro) et affectation 2^{ème} tour :**
VENDREDI 6 JUILLET de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30.

- **BTS : LUNDI 9 juillet de 13h30 à 17h30.**

Rue du Mas de Brousse
34000 MONTPELLIER

Téléphone
04.67.13.35.00

Fax
04.67.07.37.35

Courriel
Ce.0340043m
@ac-montpellier.fr

Formations aux métiers

- de l'Automobile
- de la Moto
- de la Production Automatisée et de la Maintenance Industrielle
- de l'Electrotechnique
- de la Logistique et du Transport
- du tertiaire Vente Commerce
- du tertiaire Administratif

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.

Pièces à fournir : L'établissement ne fera aucune photocopie.

- 4 photos d'identité (porter les nom et prénom de l'élève au verso) ;
- Une photocopie du livret de famille ;
- Un RIB du responsable légal, obligatoire pour tous les élèves ;
- **Une copie des vaccinations (carnet de santé) ;**
- Une copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une copie des 3 derniers bulletins scolaires ;
- Le numéro de sécurité sociale du responsable légal ou de l'élève ;
- **Copie de l'attestation de droits (attestation Vitale) ;**
- Les coordonnées du médecin traitant ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour l'élève ;
- Copie de la notification d'ouverture de droits de la bourse nationale ;
- Pour les nouveaux élèves qui souhaitent prendre leur repas : 1 chèque d'un minimum de 40 euros (noter les nom et prénom de l'élève au verso) ;
- **l'attestation de sécurité routière (ASSR2) à l'exception des BTS,**
- **Pour les élèves de BTS uniquement** : photocopie relevé des notes du BAC.
- **Pour les élèves issus de Terminale CAP affectés en 1^{ère} professionnelle :**
relevé de notes du CAP